

NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS CNED SCOLAIRES

Madame, Monsieur,

Vous vous inscrivez à l'examen du baccalauréat général ou technologique, session 2022, en première ou en terminale, sous le statut de candidat scolarisé au CNED en formule réglementée.

Important :

- Les candidats scolarisés dans l'académie de Normandie sont inscrits à l'examen par leur établissement et ne doivent en aucun cas procéder à une inscription individuelle.
- Les candidats inscrits au CNED en formule libre relèvent du statut de candidat individuel et doivent s'inscrire en tant que tel.

Vous devez réaliser votre inscription à l'examen en conformité avec les enseignements effectivement suivis au cours de votre scolarité à distance.

En complément des différents guides et informations disponibles sur le site de l'**académie de Normandie** et sur le site national Eduscol, vous trouverez ci-dessous les renseignements utiles à votre inscription.

Pour toute demande complémentaire, vous voudrez bien vous adresser à votre bureau de gestion.

I. INSCRIPTION ET ORGANISATION DES EPREUVES

1. Votre bureau de gestion dans l'académie de Normandie

L'académie de Normandie est constituée de deux périmètres, correspondant aux deux anciennes académies de Caen et de Rouen.

Vous devez vous inscrire dans l'ancien périmètre correspondant à votre adresse et serez géré par le service de la DEC auprès duquel vous êtes inscrit (DEC4 Caen pour le périmètre caennais, DEC4 Rouen pour le périmètre rouennais). Néanmoins, l'organisation de l'examen étant normande, vous pouvez être convoqué, pour des épreuves à petits effectifs, sur l'ensemble du territoire de l'académie de Normandie (cf plus bas, organisation des épreuves).

2. Inscription aux épreuves

Epreuves anticipées

L'examen du baccalauréat se déroule sur deux années successives. Les candidats de niveau première doivent s'inscrire aux épreuves anticipées (EA).

Les épreuves anticipées sont subies, sauf cas particuliers, au plus tard un an avant la fin de la session d'examen où se déroulent les autres épreuves. Les notes obtenues sont prises en compte, l'année suivante, au titre de la session du baccalauréat dont les épreuves anticipées font partie intégrante. Les élèves redoublant la classe de première doivent de nouveau subir toutes les épreuves anticipées.

Epreuves terminales

Les candidats de niveau terminale s'inscrivent aux épreuves terminales.

Les candidats remplissant les conditions prévues par l'[Arrêté du 16 juillet 2018](#) et autorisés à subir l'intégralité des épreuves la même année (candidats ayant échoué au baccalauréat et se présentant de nouveau, candidats âgés de plus de vingt ans, candidats ayant un enfant à charge...) ne doivent procéder qu'à une seule inscription, aux épreuves terminales.

3. Compte Cyclades

L'inscription à l'examen se fait par internet et nécessite la création d'un compte Cyclades. (Se reporter au guide d'inscription téléchargeable sur le site de l'académie).

Ce compte vous permettra de déposer vos pièces justificatives d'inscription à l'examen. Il vous permettra également de recevoir tous les documents relatifs à l'examen (confirmation d'inscription, convocations aux épreuves, notification d'aménagement d'épreuves le cas échéant, copies dématérialisées, relevé de notes).

Vous devez ainsi disposer à tout moment de vos identifiants et mot de passe personnels, générés à la création de votre compte. Les services de la DEC ne peuvent administrer votre compte personnel, les différentes opérations de gestion s'y rapportant (mot de passe oublié, changement d'adresse mail...) ne pourront donc être réalisées que par vos soins.

⚠ Candidats redoublants, candidats de terminale ayant procédé à une inscription aux **épreuves anticipées l'année précédente** : vous ne devez pas créer de nouveau compte, mais utiliser le compte existant et mettre à jour votre candidature.

4. Lieu de passation des épreuves :

Il vous est demandé de choisir à l'inscription une zone géographique de rattachement.

L'organisation des épreuves, et notamment l'endroit où vous passerez vos épreuves, dépend à la fois de la nature de l'épreuve et du nombre de candidats inscrits.

Pour certaines épreuves, comme la philosophie et les écrits des enseignements de spécialité, vous serez convoqué dans un **centre d'examen correspondant à la zone géographique sélectionnée à l'inscription.**

D'autres épreuves, comme les épreuves du tronc commun, les épreuves orales de langue ou les options, se dérouleront dans des **centres d'épreuves centralisés.** Vous êtes donc **susceptible d'être convoqué pour** ces épreuves dans un autre département de **l'académie de Normandie** que celui de votre lieu de résidence, quelle que soit votre **adresse dans l'académie** et votre périmètre de gestion.

5. Confirmation et pièces justificatives :

La confirmation d'inscription sera générée dans votre compte candidat Cyclades à l'issue de l'inscription.

Elle devra être retournée à nos services par voie dématérialisées sur Cyclades au plus tard à la date indiquée sur votre confirmation, accompagnée des pièces suivantes :

- **Photocopie de votre pièce d'identité recto-verso ;**
- Certificat de scolarité justifiant de votre inscription au CNED ;
- Autres pièces justificatives requises à l'issue de votre inscription. En cas de demande de **conservation de notes (candidat redoublant) ou de dispense d'épreuve (candidat déjà titulaire)**, le relevé de note de la session précédente sera obligatoirement fourni.

Seul le retour de la confirmation d'inscription signée avec l'ensemble des pièces demandées validera l'inscription à l'examen.

II. LANGUES VIVANTES A ET B

Les langues choisies à l'examen doivent être celles dont vous suivez l'enseignement au CNED.

Peuvent être choisies au titre de la LVA ou LVB les langues suivantes :

Allemand, anglais, arabe, arménien, cambodgien, chinois, coréen, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc et vietnamien.

NB : L'académie dispose des ressources pédagogiques pour organiser l'épreuve orale pour les langues suivantes : anglais, espagnol, italien, allemand, arabe, russe et chinois.

Pour les autres langues, l'épreuve orale se déroulera hors académie, notamment en région parisienne.

III. ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

Les enseignements optionnels choisis à l'examen doivent être ceux dont vous suivez l'enseignement au CNED.

1. Inscription en première :

- Si vous êtes en voie générale, vous pouvez présenter un enseignement optionnel choisi parmi les suivants :

- arts : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre

- éducation physique et sportive (sauvetage aquatique)

- langue des signes française

- langue vivante C (cf liste plus bas)

- langue et cultures de l'Antiquité (latin ou grec)

NB : les enseignements optionnels de langues et cultures de l'Antiquité (LCA) latin et grec peuvent être choisis en plus de l'enseignements optionnel suivi par ailleurs.

- Si vous êtes en voie technologique, vous pouvez présenter deux enseignements optionnels choisis parmi les suivants :

- arts : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre

- éducation physique et sportive (sauvetage aquatique)

- langue des signes française

- langue vivante C (cf liste plus bas) – *Uniquement pour la série STHR*

2. Inscription en terminale :

- Si vous êtes en voie générale, vous pouvez présenter deux enseignement optionnel choisis parmi les suivants et chacune appartenant à un groupe d'enseignements optionnels distinct :

1^{er} groupe :

- arts : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre

- éducation physique et sportive (badminton)

- langue des signes française

- langue vivante C (cf liste plus bas)

- langue et cultures de l'Antiquité (latin ou grec)

2nd groupe :

- mathématiques complémentaires (enseignement accessible à tous les candidats, hormis ceux présentant la spécialité Mathématiques)

- mathématiques expertes (enseignement réservé aux candidats présentant la spécialité Mathématiques)

- droit et grands enjeux du monde contemporain (DGEMC)

NB : les enseignements optionnels de langues et cultures de l'Antiquité (LCA) latin et grec peuvent être choisis en plus de l'enseignements optionnel suivi par ailleurs.

- Si vous êtes en voie technologique, vous pouvez présenter deux enseignements optionnels choisis parmi les suivants :

- arts : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre

- éducation physique et sportive (badminton)

- langue des signes française

- langue vivante C (cf liste plus bas) – *Uniquement pour la série STHR*

3. LVC proposées

Seules les options **pour lesquelles l'académie possède des examinateurs compétents** sont ouvertes.

L'académie de Normandie propose comme LVC les langues suivantes :

Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, italien, japonais, norvégien, portugais, russe et suédois.

La démarche d'inscription à un enseignement optionnel vous engage. Toute absence non justifiée est sanctionnée par la note zéro, affectée du coefficient prévu (2 ou 4 selon la **modalité de passation d'épreuve choisie**).

Pour le détail des épreuves, se reporter à la note de service « Évaluations ponctuelles des enseignements optionnels pour les candidats individuels à compter de la session 2022 », téléchargeable sur le site de l'académie de Normandie.

IV. BENEFICE DE NOTES

Si vous avez été ajourné à l'examen, vous pouvez demander à garder le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10 obtenues aux épreuves ponctuelles du premier groupe, pendant les cinq sessions suivantes et à condition de vous présenter dans la même série ou spécialité. Dans ce cas, vous ne pourrez pas prétendre à l'attribution d'une mention.

La demande de bénéfice de notes s'effectue **au moment de l'inscription**. Le renoncement à un bénéfice de notes est définitif.

Les candidats qui présentent un handicap peuvent, sur leur demande, conserver les notes inférieures à la moyenne et prétendre à la mention.

V. **AMENAGEMENTS D'ÉPREUVES AU TITRE DU HANDICAP**

La rubrique « Aménagement(s) d'épreuves au titre du handicap » doit impérativement être mise à « Oui » si vous demandez à **bénéficier d'aménagement d'épreuves**.

La circulaire relative aux demandes d'aménagement d'épreuves au titre du handicap, ainsi que le formulaire à utiliser pour effectuer cette demande, sont disponibles sur le **site de l'académie de Normandie, rubrique « Examens »**.